

Le multilinguisme au travail dans le contexte québécois de la francisation des entreprises

par Virginie Moffet et Pierre Bouchard

Résumé

Afin de répondre aux préoccupations de la population relativement au français, le gouvernement du Québec a adopté, en 1977, la Charte de la langue française qui comporte plusieurs dispositions à l'égard de la langue de travail et de la francisation des entreprises. La certification, un élément important du chapitre relatif à la francisation des entreprises, est en quelque sorte la reconnaissance officielle de la réalisation des objectifs de francisation propres à une entreprise. Cependant, certaines réalités environnementales, organisationnelles, sociales et économiques ne jouent pas toujours en faveur du processus de francisation et de l'utilisation du français au travail. D'ailleurs, de récentes données montrent que, même si les travailleurs de langue maternelle française travaillent en français, il s'en trouve une proportion appréciable qui travaillent en anglais à Montréal et que ceux de langue maternelle tierce sont partagés entre l'utilisation du français et celle de l'anglais, et ce, plus particulièrement dans l'île de Montréal.

Sommaire

1. Introduction
2. Le processus de francisation des entreprises
 - 2.1 Présentation du processus de francisation des entreprises
 - 2.2 Les effets de la certification sur l'utilisation du français
3. Le français au travail
 - 3.1 La situation au Québec et dans la région métropolitaine de Montréal
 - 3.2 Les travailleurs de langue maternelle tierce et les immigrants
 - 3.3 La langue parlée à la maison et celle utilisée au travail
4. Conclusion
5. Références

1. Introduction

La langue ou les langues utilisées au sein des milieux de travail préoccupent depuis quelques temps déjà certains États. En 2003, la Direction générale à la langue française et aux langues de France, la Generalitat de Catalogne et le Secrétariat à la politique linguistique du Québec ont d'ailleurs organisé conjointement le Colloque international sur les pratiques linguistiques dans les entreprises à vocation internationale¹. Il y fut, entre autres choses, question des enjeux auxquels les entreprises à vocation internationale, qu'elles soient établies en France, en Catalogne, au Pays basque ou au Québec, doivent désormais faire face et des pratiques linguistiques retenues dans ces différents États.

Dans son plan d'aménagement linguistique, le Québec a décidé de soutenir le français en adoptant la Charte de la langue française en 1977. Tout en déclarant le français la langue officielle du Québec, la Charte consacrait plusieurs droits fondamentaux dont celui de communiquer et de travailler en français.

Plusieurs dispositions touchant la langue de travail ont été inscrites dans la Charte de la langue française, que l'on pense à celles relatives à la langue du travail (art. 41 à 50), à la langue du commerce et des affaires (art. 51 à 71) et à la francisation des entreprises (art. 129 à 154). Les dispositions relatives à la langue de travail auxquelles sont assujettis tous les employeurs traitent, entre autres, de la langue des communications de l'employeur avec son personnel, de la langue de publication des offres d'emploi, de la langue des conventions collectives et de la langue d'accès à un emploi. Les dispositions relatives à la langue du commerce et des affaires fixent le cadre linguistique dans lequel doivent s'effectuer les activités commerciales : tout doit être au moins en français. Ces dispositions touchent l'information écrite destinée aux

¹ Les actes de ce colloque ont été publiés en français et en catalan. Il est possible de se les procurer auprès du Secrétariat à la politique linguistique du Québec ou à la Generalitat de Catalogne.

consommateurs de biens et services (les inscriptions sur les produits, les catalogues, les logiciels, les jouets ou jeux, les bons de commande, l'affichage public, etc.). Enfin, les dispositions relatives à la francisation des entreprises - dispositions qui ne s'appliquent qu'aux entreprises employant 50 personnes ou plus - décrivent le processus de francisation auquel ces entreprises doivent se soumettre.

Cela étant, nous ferons d'abord état, dans la première partie de cet article, du processus de francisation des entreprises, décrit dans la Charte de la langue française et chercherons à en préciser toute la portée. Dans la deuxième partie, il sera plus particulièrement question de l'usage des langues au travail, notamment de la place réservée au français à Montréal.

2. Le processus de francisation des entreprises

Le processus de certification des entreprises, prescrit par la Charte de la langue française et modulé par les actions de l'Office québécois de la langue française, est unique au monde et, sans doute, peu connu.

2.1 Présentation du processus de francisation des entreprises

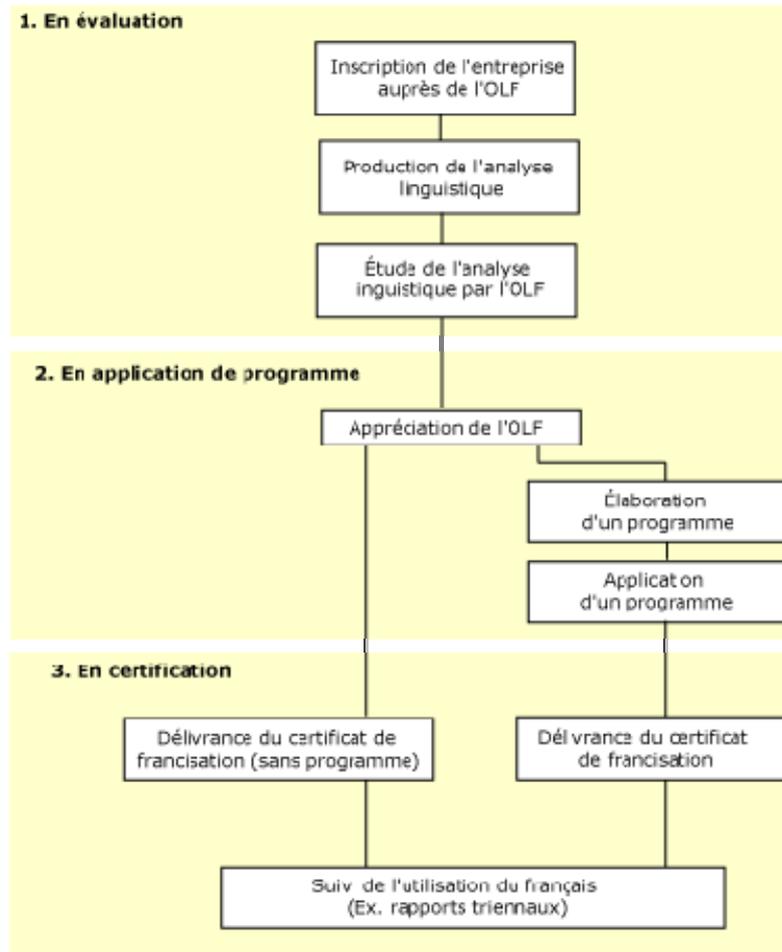
Avant d'obtenir son certificat de francisation, une entreprise doit d'abord procéder à l'analyse de sa situation linguistique et la soumettre à l'Office pour appréciation. Par la suite, un certificat de francisation est délivré par l'Office à l'entreprise, si ce dernier juge que le français y est suffisamment généralisé. Dans le cas contraire, l'entreprise² doit élaborer un programme de francisation adapté à sa situation particulière et apporter les correctifs jugés nécessaires selon un échéancier négocié avec l'Office pour en arriver dans un délai plus ou moins rapproché³ à l'obtention d'un certificat (voir figure 1).

Après l'obtention du certificat de francisation, l'entreprise n'est pas libérée pour autant de ses obligations en regard de la francisation. En effet, selon les modifications apportées à la Charte de la langue française en 1993, l'entreprise certifiée a l'obligation de continuer à se préoccuper de francisation en remettant « à l'Office, à tous les trois ans, un rapport sur l'évolution de l'utilisation du français dans l'entreprise » (Charte de la langue française, art. 146). Le schéma suivant résume les principales étapes de ce processus de francisation.

² Il est important d'ajouter que les entreprises employant 100 personnes et plus sont tenues d'« instituer un comité de francisation » (Charte de la langue française, art. 136 à 138), constitué pour la moitié de représentants des travailleurs, ce qui assure le partage de la responsabilité du déroulement du processus de certification entre les employés et les employeurs.

³ Au 31 mars 2006, 79,5 % des entreprises inscrites à l'Office étaient certifiées.

Figure 1. Processus de certification des entreprises de 50 personnes ou plus



Que signifie le fait de délivrer un tel certificat de francisation? Étant donné les étapes décrites précédemment, il ressort clairement que la délivrance d'un certificat de francisation constitue un acte administratif posé par l'Office québécois de la langue française à l'endroit d'une entreprise à la suite de l'évaluation de sa situation linguistique (Conseil de la langue française, 1995 : 94). Le certificat constitue en quelque sorte une reconnaissance officielle du niveau de généralisation du français atteint à la suite d'une négociation qui tient compte des objectifs définis par la loi et du contexte socio-économique dans lequel évolue l'entreprise visée. Les travailleurs ont ainsi la possibilité de travailler en français, mais certaines contraintes environnementales ou organisationnelles peuvent faire en sorte qu'ils aient tout de même à travailler en anglais ou dans une autre langue.

Comment expliquer cette situation? Plusieurs facteurs peuvent être avancés. Cette situation ne découle pas uniquement des caractéristiques propres à l'entreprise. Elle peut aussi dépendre du contexte social et interorganisationnel dans lequel cette dernière doit évoluer. Parmi les caractéristiques propres à l'entreprise, il ne faut sûrement pas négliger, outre la langue de la propriété (Bouchard, 1991), l'importance de la situation géographique du siège social qui, à certains égards, est corrélée avec l'origine de la propriété (entreprise étrangère = siège social à l'extérieur du Québec) ou avec la langue de la propriété (entreprise anglophone \cong siège social à Montréal ou à l'extérieur du Québec).

L'activité économique de l'entreprise est une autre de ces caractéristiques qu'il importe aussi de considérer. En effet, en plus de la spécialisation linguistique ou ethnique que l'on a tendance à attribuer à certains secteurs (Raynauld et Vaillancourt, 1984)⁴, on trouve aussi des secteurs

⁴ Ils affirment, entre autres choses, que les établissements francophones se trouvent surtout dans les secteurs d'activité les plus protégés (agriculture, services, construction et administration publique), alors que les établissements étrangers sont surtout concentrés dans l'exploitation des ressources (mines et forêts) et dans la fabrication. Ils précisent aussi que les entreprises anglophones se retrouvent surtout dans

d'activité économique marqués par une utilisation plus ou moins forte de la technologie (Conseil de la langue française, 1995 : indicateur 2.7) et, conséquemment, une utilisation plus fréquente de l'anglais par les travailleurs.

Si la mondialisation des échanges et de l'information explique, pour une bonne part, la non-certification (ou la lente certification) de certaines entreprises, notamment celle des entreprises en application de programme depuis 10 ans⁵ ou plus, elle contribue aussi à l'utilisation d'autres langues que le français comme langue de travail. Les retombées de la mondialisation touchent, entre autres, les entreprises dont les produits sont fabriqués au Québec, mais destinés à l'extérieur du Québec (le cas du secteur de l'aérospatiale). Elles sont également ressenties lorsqu'il s'agit de produits de l'extérieur (États-Unis, ou Japon) ou dont la fabrication se fait à l'aide d'une technologie de plus en plus sophistiquée (le cas des constructeurs d'automobiles). Ce contexte de mondialisation joue aussi un rôle important lorsque les entreprises font appel aux technologies de l'information pour assurer la gestion des stocks ou la gestion des ventes à distance (à partir de Toronto ou de New York dans le secteur commercial par exemple), pour conclure des transactions financières destinées à d'autres pays ou qui en proviennent (le cas du secteur financier) et pour transférer des plans de travail d'un pays à l'autre en vue de permettre l'utilisation de licences de logiciels dans des établissements situés à l'intérieur d'autres fuseaux horaires (le cas du secteur des produits électriques et électroniques).

2.2 Les effets de la certification sur l'utilisation du français

La question de la certification en regard de l'utilisation du français a fait l'objet de plusieurs évaluations critiques de la part des syndicats, des membres du Conseil de la langue française, du groupe de travail tripartite sur le français⁶, du comité interministériel sur la situation de la langue française et de chercheurs universitaires. Tous en sont arrivés à la conclusion que « certification » et « utilisation du français » ne sont pas équivalents, que la certification d'une entreprise ne signifie pas nécessairement que son personnel utilise effectivement le français au travail, tout au plus est-elle « un préalable à un fonctionnement en français, à la vie en français » (Comité interministériel sur la situation de la langue française, 1995 : 87). Il ne faut cependant pas conclure de ces évaluations que le processus de certification n'agit pas sur le niveau d'utilisation du français.

En effet, une étude réalisée en 1995 par l'Office québécois de la langue française montre que, dans la région de Montréal, l'utilisation du français est de façon générale plus élevée dans les entreprises certifiées que dans celles qui ne le sont pas, qu'il s'agisse de l'environnement écrit⁷ (affichage et documentation de travail), des communications écrites des travailleurs (dans les formulaires ou lors de la rédaction de différents écrits) ou des communications orales tant avec les supérieurs qu'entre collègues (> 80 % par rapport à ≤ 65 %). Le processus de certification a donc vraiment influencé l'utilisation du français par les travailleurs. Il ne se limite pas à une simple francisation de l'environnement écrit⁸ : il fait en sorte que ces travailleurs utilisent davantage le français que l'anglais à l'écrit (pour remplir des formulaires ou rédiger des documents divers) et à l'oral dans respectivement 87 % et 82 % des entreprises certifiées, tandis que ces proportions sont de 67 % et de 62 % dans les entreprises non certifiées. Par contre, il importe de le souligner, le processus de certification a produit un effet beaucoup plus limité dans le cas des logiciels : seulement 49 % des entreprises certifiées comparativement à 26 % des entreprises non certifiées ont tendance à utiliser davantage de logiciels en français.

Cela étant dit, il semble bien qu'il y ait eu, du moins dans le cadre du processus de certification, progression de l'utilisation du français comme langue de travail. Par ailleurs, il faut aussi être conscient que cette utilisation du français demeure fragile, car les autres langues, surtout l'anglais, sont utilisées plus ou moins fréquemment au travail, et ce avec plus d'acuité dans la région montréalaise. C'est ce que nous verrons dans la deuxième partie de cet article.

les transports et communications ainsi que dans le domaine financier. Cette tendance semble cependant en train de changer (Cf. Vaillancourt et Vaillancourt, 2005).

⁵ Il y a actuellement quelque 90 entreprises en application de programme depuis plus de 10 ans et plusieurs d'entre elles ne pourront probablement jamais obtenir leur certificat de francisation, à moins d'une évolution imprévisible de la situation.

⁶ Il s'agit du Groupe de travail tripartite sur le français langue du travail qui a été constitué en 1988 par la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française et qui a produit un rapport intitulé *Le français langue du travail une nécessaire réorientation*

⁷ Nous utilisons l'expression « environnement écrit » pour englober la production écrite que l'entreprise met à la disposition de son personnel.

⁸ L'utilisation du français dans les documents de travail, notamment dans les manuels et les catalogues, est une des exigences qui est faite à l'entreprise en vertu de l'art. 141 de la Charte de la langue française.

3. Le français au travail

Pour la première fois depuis 2001, nous disposons de données du recensement sur la langue de travail qui nous permettent d'évaluer avec plus de précision l'utilisation du français, de l'anglais et des autres langues au travail.

3.1 La situation au Québec et dans la région métropolitaine de Montréal

Ces données révèlent que 82 % des personnes travaillent le plus souvent en français au Québec (Office québécois de la langue française, 2006 : indicateur 2.9). Par ailleurs, à l'aide du deuxième volet de la question, il est aussi possible de savoir si les travailleurs visés utilisent une autre langue au travail. Afin de bien cerner cette réalité, nous avons élaboré la typologie suivante à partir des deux volets de la question de recensement sur la langue de travail.

Typologie d'utilisation du français et de l'anglais au travail

		Typologie	
Utilisation du français	Utilisation de l'anglais	Fréquence d'utilisation du français	Fréquence d'utilisation de l'anglais
Le plus souvent		Uniquement le français	
Le plus souvent	Régulièrement	Surtout le français (langue principale)	L'anglais comme langue complémentaire
Le plus souvent	Le plus souvent	En français et en anglais à égalité	
Régulièrement	Le plus souvent	Le français comme langue complémentaire	Surtout l'anglais (langue principale)
	Le plus souvent		Uniquement en anglais

Il en ressort, entre autres, que, si 59 % de ces travailleurs utilisent uniquement le français, les autres (41 %) utilisent l'anglais plus ou moins fréquemment, quand ce n'est pas de façon exclusive (Office québécois de la langue française, 2006 : indicateur 2.13).

Cela étant dit, nous nous concentrerons maintenant sur la région métropolitaine de Montréal qui comprend à la fois l'île de Montréal et les régions périphériques (couronne de Montréal). En effet, cette région regroupe la moitié des emplois au Québec en 2001 et elle est la plus diversifiée sur le plan linguistique : près de 30 % des travailleurs ne sont pas de langue maternelle française, alors qu'ailleurs au Québec, cette proportion ne dépasse pas 6 %.

De plus, cette région est intéressante à observer du fait de sa disparité linguistique (l'île de Montréal en comparaison avec la couronne de Montréal) et du navettage qui la caractérise : 40 % des personnes résidant dans les régions périphériques se rendent dans l'île afin d'y travailler.

Dans l'ensemble de la région métropolitaine de Montréal, 72 % des personnes travaillent le plus souvent en français : 42 % n'utilisent que cette langue et 30 % travaillent en français de manière prédominante, tout en recourant à l'anglais dans une moindre mesure. Cependant, les situations qui ont cours sur les territoires de l'île de Montréal et de la couronne s'avèrent fort différentes : 88 % de la main-d'œuvre travaillent principalement en français dans la couronne de Montréal et 65 % font de même dans l'île⁹.

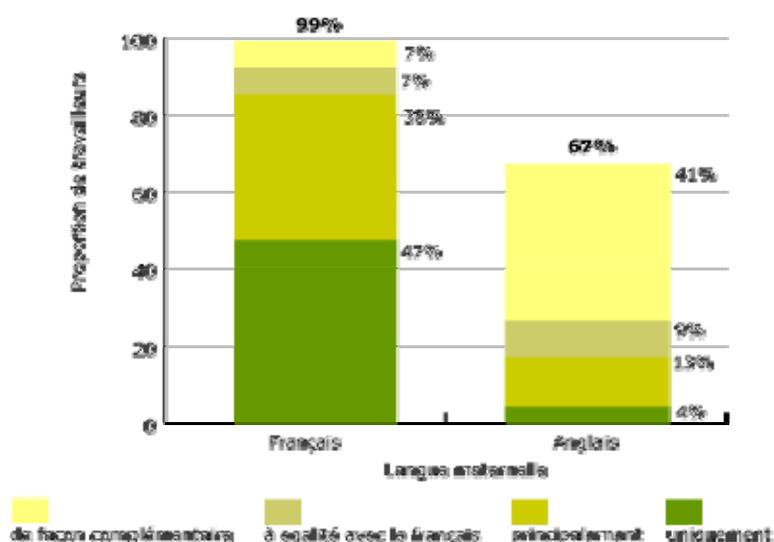
⁹ Dans cet article, nous traiterons seulement de la situation des personnes qui travaillent dans l'île de Montréal, le lecteur intéressé à en savoir davantage sur l'ensemble de la région métropolitaine montréalaise de même que sur l'ensemble du Québec est invité à consulter le site de l'Office québécois de la langue française à l'adresse suivante :

http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/sociolinguistique/oqlf_faslin_02_20060606.pdf.

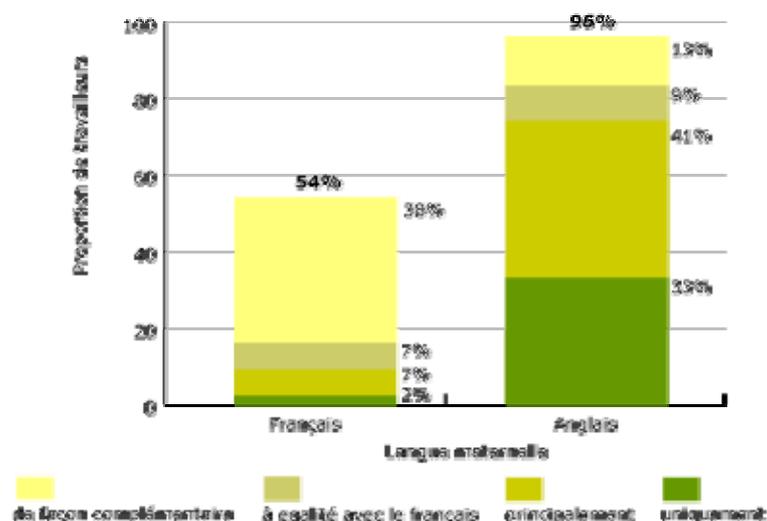
Dans l'île de Montréal, nous pouvons dire que la quasi-totalité (99 %) des travailleurs de langue maternelle française utilisent leur langue maternelle au travail : 47 % n'utilisent que le français, 38 % utilisent principalement le français et 14 % utilisent le français, soit à égalité, soit à une moindre fréquence que l'anglais. Pour ce qui est de leurs collègues de langue maternelle anglaise, les deux tiers d'entre eux (67 %) emploient le français au travail : 4 % n'utilisent que le français, 13 % l'utilisent principalement, 9 %, à égalité avec l'anglais et 41 %, à une moins grande fréquence que l'anglais.

Parallèlement, l'anglais est aussi beaucoup utilisé par la main-d'œuvre travaillant dans l'île de Montréal: 54 % des travailleurs de langue maternelle française l'utilisent (38 % de façon complémentaire) et cette proportion est de 96 % chez les travailleurs de langue maternelle anglaise (33 % uniquement).

Graphique 1. Pourcentage de travailleurs selon la fréquence d'utilisation du français et la langue maternelle. Île de Montréal, 2001



Graphique 2. Pourcentage de travailleurs selon la fréquence d'utilisation de l'anglais et la langue maternelle



3.2 Les travailleurs de langue maternelle tierce et les immigrants

L'utilisation soutenue du français et celle tout de même appréciable de l'anglais sont tout aussi perceptibles chez les travailleurs n'ayant ni le français, ni l'anglais comme langue maternelle. En

effet, la proportion de ces travailleurs qui utilisent le français (78 %) est similaire à celle utilisant l'anglais (77 %). Comme le montre le tableau suivant, cette égalité est perceptible à toutes les fréquences d'utilisation de la langue de travail.

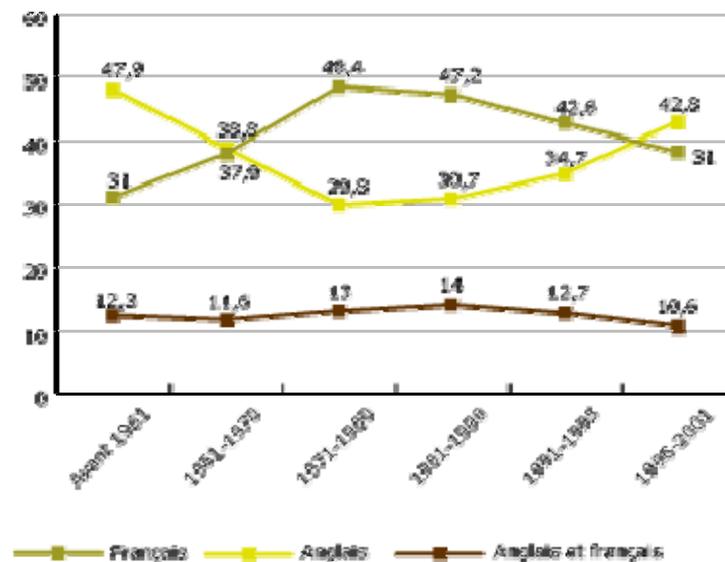
Tableau 1. Distribution des travailleurs de langue maternelle tierce selon la fréquence d'utilisation du français et de l'anglais au travail

Fréquence d'utilisation du français		Fréquence d'utilisation de l'anglais	
Uniquement le français	16,4	Uniquement l'anglais	15,6
Surtout le français	23,7	Surtout l'anglais	23,4
À égalité (*)	16,1	À égalité (*)	16,1
Régulièrement le français	22,1	Régulièrement l'anglais	22,5
Aucunement le français	21,7	Aucunement l'anglais	22,5
Total (Nbre)	242.340	Total (Nbre)	242.340
(*) À égalité avec l'anglais, une autre langue ou les deux.		(*) À égalité avec le français, une autre langue ou les deux.	

La période à laquelle les immigrants sont arrivés au Québec jette un autre éclairage sur la situation et il est important d'en faire état. Chez les personnes arrivées avant 1961, c'est l'anglais qui domine comme langue de travail, car près de la moitié d'entre elles travaillent le plus souvent dans cette langue à Montréal. Chez les immigrants de la cohorte suivante (de 1961 à 1970), le français et l'anglais sont utilisés dans des proportions similaires (~38 %) tandis que chez les cohortes subséquentes, c'est-à-dire celles de 1971 à 1980 et celle de 1981 à 1990, le français est utilisé par la moitié de la main-d'œuvre tandis que l'anglais est la langue de travail dans environ 30 % des cas.

Chez les immigrants arrivés plus récemment, on constate qu'une plus faible proportion de travailleurs utilisent le français par rapport aux deux cohortes précédentes. Qui plus est, chez les travailleurs arrivés entre 1996 et 2001, l'anglais est un peu plus utilisé (43 %) que le français au travail (38 %). Le graphique suivant résume la situation.

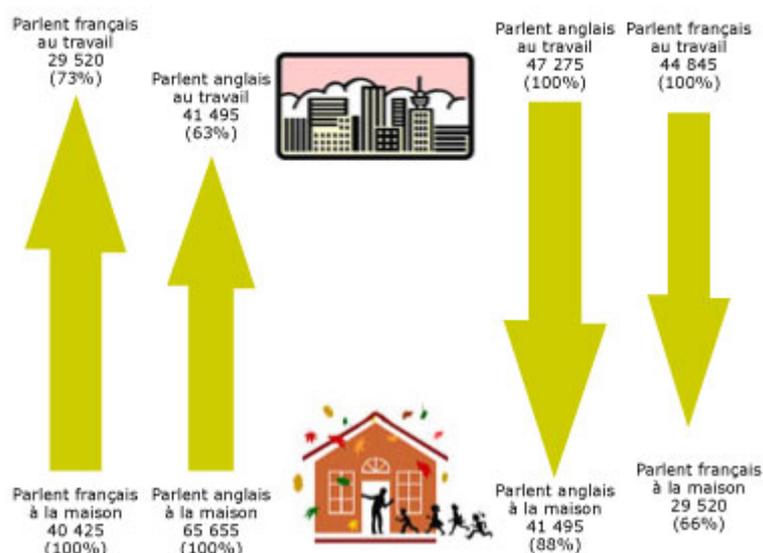
Graphique 3. Pourcentage de travailleurs immigrants de langue maternelle tierce selon la langue de travail. Île de Montréal, 2001



3.3 La langue parlée à la maison et celle utilisée au travail

Le recensement canadien permet aussi de voir le lien entre la langue utilisée le plus souvent à la maison et celle utilisée au travail. Les données analysées montrent que les trois quarts des travailleurs de langue maternelle tierce qui parlent français à la maison travaillent le plus souvent en français, alors que chez ceux qui utilisent l'anglais au foyer, les deux tiers emploient cette langue au travail. C'est donc dire que les travailleurs de langue maternelle tierce qui ont fait une substitution linguistique¹⁰ vers le français travaillent proportionnellement plus en français que ceux ayant effectué une substitution vers l'anglais ne travaillent en anglais.

Figure 2. Lien entre la langue utilisée à la maison et la langue de travail chez les travailleurs de langue maternelle tierce ayant effectué une substitution linguistique. Île de Montréal, 2001



Si on prend la perspective inverse, c'est-à-dire le lien entre l'utilisation d'une langue au travail et l'adoption de cette même langue au foyer, nous constatons que chez les travailleurs de langue maternelle tierce qui ont effectué une substitution linguistique et qui travaillent le plus souvent en anglais, 88 % utilisent l'anglais à la maison. Cette correspondance entre la langue de travail et la langue employée au foyer est moins forte du côté du français : 66 % des personnes qui travaillent en français utilisent également le français à la maison. Donc, le lien entre la langue utilisée au travail et celle utilisée à la maison semble plus marqué lorsque les travailleurs de langue maternelle tierce utilisent l'anglais au travail que lorsqu'ils emploient le français.

4. Conclusion

En terminant, nous pouvons constater qu'en 2001, la plupart des travailleurs de langue maternelle française travaillent en français mais qu'il s'en trouve une proportion appréciable (52 %) qui travaillent aussi en anglais à Montréal. Les travailleurs de langue maternelle anglaise peuvent plus difficilement évoluer sur le marché du travail sans utiliser une seconde langue : 63 % d'entre eux travaillent en français tout en utilisant aussi l'anglais.

Les personnes de langue maternelle tierce, quant à elles, sont divisées entre l'utilisation du français et de l'anglais au travail. De plus, nous avons vu que les immigrants récents (1991-2001) utilisent moins le français que leurs prédécesseurs arrivés entre 1971 et 1990.

¹⁰ Utilisation, de manière principale, d'une langue autre que sa langue maternelle à la maison.

Le processus de francisation des entreprises en vigueur depuis près de 30 ans a porté fruit : le français est généralement plus présent et plus utilisé dans les entreprises certifiées que dans celles qui ne le sont pas. De plus, la quasi-totalité des travailleurs de langue maternelle française utilisent, à une fréquence ou à une autre, le français au travail. Toutefois, l'anglais se taille une place notable dans le milieu de travail montréalais, et ce, en raison non seulement des caractéristiques de l'entreprise (langue de la propriété, lieu du siège social) mais également de la mondialisation des échanges qui impose à différents secteurs de l'économie des contraintes qui rendent légitime, après près de 30 années d'application, la politique linguistique québécoise actuelle.

5. Références

BÉLAND, P. *Les langues du travail dans la région de Montréal en 2001*, Conseil supérieur de la langue française, Gouvernement du Québec, 2004.

BOUCHARD, P. *Les enjeux de la francisation des entreprises au Québec (1977-1984)*, Coll. Langues et sociétés, Montréal, Office de la langue française, 1991.

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Le français langue commune. Enjeu de la société québécoise*, [Québec], ministère de la Culture et des Communications, [12], 1996.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Indicateurs de la langue du travail au Québec. Édition 1994*, Québec, Conseil de la langue française, [4], 1995.

MARMEN, L., J.P. SEGUIN et C. JAWORSKI. *Test du recensement national de 1998. Analyse des variables linguistiques*, Statistique Canada : Miméo, 1999.

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Les caractéristiques de la population du Québec : profil de tendances 1991-2001*, Gouvernement du Québec, 2005.

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Langue du travail : indicateurs relatifs à l'évolution de la population active et à l'utilisation des langues au travail en 2001*, Gouvernement du Québec, 2006.

QUÉBEC (PROVINCE), MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *La politique québécoise de l'autoroute de l'information : Agir autrement*, Québec, ministère de la Culture et des Communications, 1998.

RAYNAULD, A. et F. VAILLANCOURT. *L'appartenance des entreprises : le cas du Québec en 1978*, Dossiers du Conseil de la langue française, Études et recherches, n° 19, Éditeur officiel du Québec, Québec, 1984.

VAILLANCOURT, F. ET L. VAILLANCOURT. *La propriété des employeurs au Québec en 2003 selon le groupe d'appartenance linguistique*, Conseil supérieur de la langue française, Québec, 2005.

Virginie Moffet

Pierre Bouchard

Office québécois de la langue française

Pierre.Bouchard@oqlf.gouv.qc.ca